

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 19 décembre 2013 fixant au titre de l'année universitaire 2014-2015 le nombre de postes offerts au concours d'internat en médecine à titre étranger

NOR : AFSH1331528A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 décembre 2013, en application de l'article R. 632-56 du code de l'éducation, le nombre de postes offerts au concours d'internat en médecine à titre étranger au titre de l'année universitaire 2014-2015 est de 4, selon la répartition fixée en annexe.

A N N E X E

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS PAR DISCIPLINE, SPÉCIALITÉ ET SUBDIVISION

	BREST	TOULOUSE	TOTAL
Spécialités médicales :			
Cardiologie et maladies vasculaires	1		1
Médecine nucléaire		1	1
Neurologie	1		1
Spécialité chirurgicale :			
Neurochirurgie		1	1
Total	2	2	4